

ELECTIONS CSE TELEPERFORMANCE FRANCE

DU 5 AU 9 FÉVRIER 2024

THÉMATIQUE N°1 — RÉMUNÉRATIONS

Au 1er janvier 2024, le SMIC a été revalorisé de 1,13 %, ce qui porte son montant mensuel à **1766,92€**. Pendant ce temps, l'inflation 2023, en France, a été estimée autour de 5,7 % (avec une explosion des prix des énergies notamment), lorsque les prévisions 2024 oscillent plutôt entre **2,5 et 3,5 %**.

Grille des salaires suite aux NAO 2023 :

Statut	Niveau	Coefficient	Grille au 01/05/2023	Revalorisation en %	Revalorisation en €	Nouveau minimum au 01/06/2023
Employé	II	150	1 747,20 €	1,50 %	26 €	1 773,41 €
		160	1 751,95 €	3,00 %	53 €	1 804,51 €
	III	170	1 767,46 €	4,00 %	71 €	1 838,16 €
		190	1 790,71 €	3,50 %	63 €	1 853,38 €
Agent de maîtrise	IV	200	1 841,11 €	4,00 %	74 €	1 914,75 €
		220	1 937,37 €	6,00 %	116 €	2 053,61 €
	V	230	1 991,11 €	5,00 %	100 €	2 090,67 €
		240	2 012,80 €	5,00 %	101 €	2 113,44 €
	VI	250	2 089,02 €	5,00 %	104 €	2 193,47 €
		260	2 168,64 €	5,00 %	108 €	2 277,07 €
Cadre	VII	280	2 465,23 €	2,00 %	49 €	2 514,53 €
		290	2 624,35 €	2,00 %	52 €	2 676,84 €
		300	3 091,08 €	2,00 %	62 €	3 152,90 €
		330	3 142,84 €	2,00 %	63 €	3 205,70 €
	VIII	360	3 358,60 €	2,00 %	67 €	3 425,77 €
		390	3 626,56 €	2,00 %	73 €	2 699,09 €

Notre grille de **saire** a bien bénéficié **d'augmentations en 2023** mais quasiment toutes les augmentations ont été inférieurs à l'inflation, ce qui a signifié **une baisse du pouvoir d'achat pour grand nombre d'entre nous ...**

... et ce n'est pas l'augmentation récente de la cotisation de la mutuelle qui va améliorer les choses (**+8% hors effet PMSS de +5,81%**), avec une direction qui s'y est pris à la dernière minute, en 2023, au lieu de faire un appel d'offres plus tôt, ce qui a réduit la capacité à avoir des offres plus attractives... **Contre l'austérité :**

Sud revendique de **réelles augmentations de salaires** (au moins 200€/mois net pour toutes et tous), et qu'un écart de 20€ entre chaque coefficient soit garanti, en tenant compte des tâches effectuées et de l'ancienneté, particulièrement sur les coefficients allant du 120 au 160.

Sud revendique que **la grille de salaires TP soit indexée sur le SMIC**, c'est -à-dire qu'elle soit réévaluée à chaque augmentation du salaire minimum.

Sud revendique un **meilleur système de primes variables** pour l'ensemble des salarié-e-s et une **meilleure répartition des richesses**.

Sud revendique l'**augmentation de la valeur des tickets restaurant** et la prise en charge de l'**augmentation de la cotisation de la mutuelle**.



SUD SOLIDAIRES : Nous sommes un syndicat de lutte et de transformation sociale!!!

Il nous est parfois reproché d'être le syndicat exigeant, pugnace et revendicatif...

Oui, nous le sommes car nous estimons que les salarié-e-s méritent toujours le meilleur !!!

Et nous nous battons, face au grand capital que représente les actionnaires de Teleperformance, pour une répartition plus juste des richesses et contre les inégalités...

SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS OU DES PROPOSITIONS, NOUS SOMMES TOUJOURS À VOTRE ÉCOUTE ...

Union syndicale
Solidaires

Notre bilan de la mandature 2019 - 2023

- NOUS AVONS SIGNÉ L'ACCORD NAO QUAND IL PERMETTAIT DES AUGMENTATIONS ÉQUILIBRÉES POUR TOUTES ET TOUS LES SALARIÉ·E·S,
- NOUS AVONS SIGNÉ LES ACCORDS INTÉRESSEMENTS 2019 À 2022 ET L'AVENANT 2023 CAR ILS ONT PERMIS DE PERCEVOIR DE L'INTÉRESSEMENT,
- NOUS N'AVONS PAS SIGNÉ L'AVENANT MUTUELLE 2023, CAR L'AUGMENTATION DE PRÈS DE 14%, SANS PRISE EN CHARGE PLUS IMPORTANTE DE LA DIRECTION, EST INSUPPORTABLE POUR NOTRE POUVOIR D'ACHAT.

Nos revendications sont claires :

- ⇒ Une augmentation généralisée du salaire mensuel de 200€ pour toutes et tous,
- ⇒ Un vrai 13eme mois sans conditions d'ancienneté, ni de présentisme,
- ⇒ Une majoration de 25% pour le travail du samedi et de 50% pour le travail de nuit,
- ⇒ Un travail du dimanche, uniquement sur volontariat, avec une compensation salariale à 200% et récupération d'une journée,
- ⇒ La prise en charge totale, par l'employeur, de la « Journée de Solidarité »,
- ⇒ Le versement de la prime de partage de la valeur (P.P.V.) « ex Prime Macron »,
- ⇒ Une prime annuelle d'ancienneté par tranche d'antériorité : de 0 à 3 ans à 200 €, de 3 à 5 ans à 500€, de 5 à 8 ans à 800€ et au-delà de 8 ans à 1000€,
- ⇒ Indemnité kilométrique vélo avec 0,25 centimes par kilomètre foyer-lieu de travail (avec un plafond de 300€ annuel, au lieu de 200€ actuellement),
- ⇒ Une prime carburant pour les salarié·e·s utilisant leur voiture pour se rendre au travail,
- ⇒ Une réévaluation du coefficient des conseillers clients à 170 et 190 pour les A.Q.P,
- ⇒ A chaque augmentation du SMIC, le salaire soit augmenté du même pourcentage pour les autres coefficients (pour que le SMIC ne rattrape pas le salaire des coefficients supérieurs).

SUD EXIGE L'OUVERTURE DES NÉGOCIATIONS :

- * **SUR LES NAO POUR CETTE NOUVELLE ANNÉE, DÈS LE PREMIER TRIMESTRE DU FAIT DE L'INFLATION ET DES HAUSSES DES MINIMA SOCIAUX,**
- * **SUR L'ACCORD DE RÉMUNÉRATION VARIABLE CC/RE AVEC SUPPRESSION DES MALUS ABSENTÉISME. POUR RAPPEL SUITE A NOTRE DEMANDE LA DIRECTION A OUVERT LES NÉGOCIATIONS MAIS DEPUIS FIN SEPTEMBRE A SUSPENDU TOUTES NÉGOCIATIONS,**
- * **SUR L'ACCORD DE RÉMUNÉRATION VARIABLE FONCTIONS SUPPORT AVEC PASSAGE DE L'ASSIETTE DU VARIABLE DE 5% À 12% DE SALAIRE DE BASE RÉELLEMENT PAYÉ SUR LA PÉRIODE.**

Union
syndicale
Solidaires



PREMIER TOUR

En négociations de notre branche des prestataires de service, ça chauffe !!!

Les négociations salariales avec le patronat sont très compliquées car il explique qu'il ne peut rien faire avec la concurrence ou la crise...

Nos patrons indiquent que si nous voulons une augmentation de salaire, il faudra voir au niveau de la convention collective...

Il est temps de réagir et de se donner les moyens d'imposer une véritable négociation au niveau de la branche.

L'intersyndicale à notre initiative a décidé :

- Une augmentation de salaire de 100 € net sur la base du SMIC.
- Rétablir un écart de salaire significatif entre les coefficients en réintroduisant dans un premier temps ceux datant de 2005 (entre 50 et 280 euros par mois).
- Redonner du sens à cette grille obsolète en instaurant des passerelles à l'ancienneté permettant à chaque encadrant d'évoluer vers agent de maîtrise.
- Permettre une évolution reconnue des salariés avec la création d'un passage à l'ancienneté de 140 à 160.